

**13 février 2014**

**PRESENTS :**

ADAM Véronique (Lorient), FOSSEY Nicolas (Sablé sur Sarthe), GUIBERT Jean-Denis (Vitré), MALLEGOL Chantal (Lanester), MAUFFRET Philippe (Quimper), MOREL Patricia (Ploemeur), NIGEN-MURGALE Rozenn (Hennebont), STEPHAN Nathalie (Morlaix), TYMEN Catherine (Ploemeur), PEURON Annie (CARHAIX), SIOHAN Ghislaine (Inzinzac), BOUREL O (Auray).

**1. Présentation de l'Action Sociale de Ploemeur :**

La population de Ploemeur :

- diminue
- vieillit : commune littorale avec un cout du foncier élevé. Pénurie de logements sociaux. Mauvais accueil par les habitants en général lorsqu'implantation de logements sociaux

Le CCAS de Ploemeur comprend trois pôles :

- insertion
- petite enfance avec maison de la petite enfance
- personnes âgées avec (EHPA 27 places, SAAD 32 000 heures, portage de repas, Maison relais, un EHPAD ouvert en janvier 2011 avec problématique important de bâti).

La ville conduit une politique volontariste en matière d'action sociale.

A noter :

- un partenariat avec la SEA pour créer une maison relais de 25 places au cœur de la ville à la place de l'ancien EHPA pour l'accueil de personnes en difficulté sociale. Fonctionnement satisfaisant, sans financement municipaux. Attribution des places par le SIAO (présence de représentant de la ville à la commission d'attribution).
  - l'implantation des restaurants du cœur (dans des locaux mis gratuitement à disposition).
  - l'existence d'un chantier d'insertion.
- La futur Directrice sera notre collègue Patricia MOREL.

**2. Le Congrès de Paris Levallois :**

**Thématique : Action sociale au cœur du développement durable**

- service public au service de tous les publics?
- AG l'après midi

**Atelier :**

- le rôle du cadre entre l' élu et le management
- la place de l'usager

**3. Prise en charge des temps de déplacement des aides à domicile ?**

D'un service à l'autre, la prise en compte de ce temps varie. Cependant, l'enquête montre que la majorité des communes pratiquent la rémunération sur la base de 10 minutes entre 2 interventions.

Cette question pose le problème de l'organisation des plannings. De ce fait, certain prenne comme référence la convention collective ad hoc.

**Hennebont** : pourcentage sur le temps de travail : 1% en 2013 du temps de travail réalisé.  
2% aujourd'hui = 1 minute 30 par intervention pour un cout global de 13 000 euros.

**Sablé** : 170 bénéficiaires. 4030 h d'inter-vacations : 6 minutes si moins d'une demi-heure entre 2 vacations. Rien si plus d'une demi-heure (car considéré comme coupure).

La question de la **télégestion** est abordée car en lien avec cette question. Elle tend à se généraliser sans forcément avoir autant d'intérêt qu'on pourrait en attendre. Elle permet cependant d'avoir des éléments statistique sur les temps d'intervention et les heures non tarifées.

Quimperlé est sur un système de télégestion mobile avec smartphone, ce qui semble efficace et valorisant pour les agents.

L'**UDCCAS 35** a prévu de lancer un appel d'offre à ce sujet avec possibilité de financement dans le cadre de la convention CG/CNSA.

#### 4. Convention CCAS/Ville en termes de prestations de services :

**Morlaix** : pas de convention

**Rennes** : une convention pas actualisée et des conventions sur projet

**Quimper** : pas de convention

**Vitré**: convention limitée aux services techniques sur certains aspects et à titre gratuit. Sur la téléphonie convention avec la communauté d'agglomération à titre payant. Il semble cependant que les CCAS ne puissent passer ce type de conventions (sans appel d'offre), qu'avec sa collectivité de rattachement.

**Auray** : la CRC a demandé la mise en place d'une convention cadre assez large avec une annexe détaillée. Des services sont gratuits d'autres payant. Facturation annuelle par la ville.

**Hennebont** : des services sont facturés sans convention et sans savoir s'ils correspondent à la réalité des couts.

Cela pose la question des clés de répartition, de la connaissance des couts réels d'intervention  
La mutualisation n'exore pas d'aller vers des conventions.

**Quimper** la mutualisation entre ville et communauté est forte. Le CCAS s'y associe notamment en participant à des groupements de commandes. La difficulté est à la fois d'être bien associée dans le cadre de ces groupements pour que les spécificités soient bien prises en compte. En 2013, des économies ont pu être faites notamment sur les consommables et les fluides.

#### 5. Quel sens donner au CCAS ? quels liens avec les instances municipales ou intercommunales ?

Le rapprochement avec le service informatique est envisagé. Il faut travailler la gouvernance. Qu'elle place dans les instances du CA du CCAS. Objectifs de plus de lien entre le CA et le CM. Par exemple, place du CCAS dans la réflexion sur le PLH

Soit on redonne du sens au CA soit les CA deviennent des chambres d'enregistrement.

**A quimper**, le CCAS a présenté aux élus municipaux le travail sur les ABS.

Comment faire que les élus s'intéressent au CCAS ?

**Rennes** : métropole

**Sablé** : action sociale pas porteuse car parle de problème que l'on ne veut pas voir.

Les projets d'investissement intéressent les élus. C'est souvent difficile de valoriser nos projets sociaux alors même qu'ils favorisent le "vivre ensemble" et la "cohésion sociale".

La précarité économique est souvent mise en lien avec la pauvreté culturelle. Comment favoriser l'accès à la culture ?

Comment réussir à faire prendre en compte par les autres secteurs d'intervention municipale nos problématiques ?

L'action sociale de proximité mérite d'être réinterrogée et développée. C'est peut être une vocation du CCAS. En Sarthe, les Ateliers Vie Sociale n'existent plus. La problématique des bénéficiaires de l'ASS est souvent aussi lourde que les Bénéficiaires du RSA. Importance du lien social collectif pour les personnes en difficulté financière.

**Ploemeur** : l'ABS effectué en 2010 a montré des poches de pauvreté importantes méconnues.

**Lorient** : comment expliquer quelle est l'expertise de l'action sociale. Ex : expliquer à un journaliste c'est quoi vraiment la notion de reste à vivre ? Il serait souhaitable de sortir de l'image d'aide et d'assistance qui nous colle à la peau. Comment faire?

**Hennebont** : le positionnement ville et CCAS facilite une vision globale. Le positionnement des élus et du lien est aussi essentiel.

Le fait tout simplement d'être salarié du CCAS peut être bloquant pour faciliter la cohésion.

**Saint Malo** : le CCAS peut initier des innovations. Par exemple, le CCAS de saint Malo organise des pauses café dans des immeubles d'habitat social (CUCS) et retranscrit les discussions auprès des bailleurs et autres acteurs concernés. Il joue ainsi son rôle de lien et cohésion sociale. Accueil des publics SDF est confié aux associations, ainsi que l'aide alimentaire.

Organisation du SIAO et participation : différenciée selon les départements.

Faut-il changer le nom des CCAS?

Problématique des petits CCAS

## 6. **SAAD GIR 6** :

**Saint Malo** : a instauré pour le **GIR 6** un tarif progressif en fonction des ressources selon le barème joint. Le déficit n'est pas résorbé. Le nombre d'heures APA augmente.

**En Pays de Loire**: le CG ne tarifie plus les GIR 5/6.

## 7. **Renouvellement des CA** :

-Renvoi sur le site de l'UNCCAS

-Si UDAF ne répond pas au courrier qui lui est adressé elle ne peut siéger.

## 8. **Tour d'horizon des modalités de délivrances des aides facultatives**

**Ploemeur** :

Entre 5 et 6 CA dans l'année.

Pas de critère. Délégation de la responsable pour "urgences". Autres situations vues et étudiées par le CA qui y tient. Dossiers anonymes.

Discussion sur l'ASE.

Discussion sur l'anonymat : à Sablé .....Élimination des bretons....

**Vitré** : accord d'urgence jusqu'à 50 € par TS, commission technique hebdomadaire maxi 560 euros/an décision Directeur, commission permanente au-delà de 300 € annuel. Règlement d'aide fac. Très détaillé. Le reste à vivre. CA et Commission permanente tous les mois

**Morlaix** : 6/7 CA par an. Instruction des aides par un TS. Attribution en urgence par un responsable ou un élu. La FAP intervient sur les questions d'énergie notamment.

**Auray** : commission

**Sablé** : Véolia apporte un fond de 10 000 euros, commission tous les 15 jours avec 2 élus

**Inzinzac** : directement par le Maire

**Hennebont** : accord par l'élu et Directrice du CCAS. Commission énergie mensuelle.

**Lorient** : TS pour l'urgence en dessous de 80 €, aide maxi 170€ au-dessus CA

**Rennes** : sur les espaces communs décision de la responsable locale. Aide à l'équipement commission avec 2 élus et les techniciens.

**Lanester** : Direction jusqu'à 300 €, au-dessus CA

**Carhaix** : CA

Peu de recrutement car le niveau est trop faible.

## **9. Dénomination des foyers logement**

La décision a été prise, ce sera "résidence autonomie" ce qui n'est pas l'idéal, mais a été retenu faute sans doute d'avoir trouvé.

Discussion sur intérêt et limites des résidences autonomie.

Le GMP ne devrait pas être trop élevé : 450 devrait être le maximum du fait des locaux, de l'organisation, des financements.....

## **10. Fonds national de restructuration des SAAD**

Les CCAS qui ont déposé des dossiers ont obtenu des financements allant de 34 000 à 200 000 € environ.

Ploemeur : 34 000 €, Hennebont 34 000 €, Lorient 130 000 €, Rennes 130 000€, Vitry 64 000 €, CIAS Liffré 50 000 €, Fougères 64 000 €.

Il est possible de déposer de nouveau x des dossiers cette année.

Le CCAS de Clermont a été éligible 2 années de suite.

## **11. Thèmes à aborder lors de prochaines réunions :**

La tarification sociale quotient et taux d'effort. Comment sortir du statut ?

Présentation de la carte "Sortir !"

Thèmes souhaités la dernière fois :

Place des bénévoles et des professionnels

Place des bénéficiaires dans le projet associatif

## **12. Date et Lieu de la prochaine rencontre**

**Le 27 novembre 2014 à RENNES**

**Ce compte rendu a été possible grâce à la prise de note de notre excellent collègue de RENNES**

**Merci à elle.**

Jean-Denis GUIBERT  
Délégué régional